



---

## Séance du conseil municipal du lundi 16 avril 2018 à 19h30

---

N°44/05-2018

**Nombre de membres au conseil municipal : 15****Membres présents : 13****Membres ayant donné procuration : 2**↪ **Joseph Arenas à Gaston Burger**↪ **Dominique Fritsch à Marcel Fritsch****Membres excusés : ./.**

---

### Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu de la séance du 26 mars 2018
  2. Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local
  3. Enquête publique sur le projet de Méthanisation Lingenheld
  4. Enquête publique portant sur la loi sur l'eau dans le cadre du projet du GCO
  5. Travaux de voirie sous mandat avec le Sivom « La Souffel »
  6. Adhésion à la procédure de passation d'une convention de mise en concurrence mutualisée par le centre de gestion du Bas-Rhin
  7. Rentrée scolaire 2018/2019
  8. Divers
    - ↪ Agenda
- 

### **Désignation du secrétaire de séance.**

Conformément à l'article L.2541-6 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances. Madame Virginie Adloff, secrétaire de mairie est désignée en qualité de secrétaire de séance.

### **1 - Adoption du compte-rendu de la séance du 26 mars 2018**

Aucune remarque n'est formulée. Adoption à l'unanimité.

### **2 – Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local**

Délibération N° 13/2018 - Unanimité

L'Etat a décidé de lancer un plan de soutien à l'investissement. Les travaux susceptibles d'être subventionnés doivent être mis en chantier avant la fin de l'année 2018. Cette aide de 40% maximum concerne notamment les projets de rénovation thermique. Le maire précise qu'il s'agit d'une opportunité à ne pas manquer pour les travaux de rénovation du presbytère. Ces travaux permettraient d'améliorer le confort d'utilisation du presbytère, mais surtout faire des économies d'énergies substantielles. En effet, les fenêtres ne sont plus étanches et ce bâtiment datant du début 18<sup>ème</sup> siècle, n'a ni isolation intérieure, ni isolation extérieure. D'après nos estimations, ces travaux permettraient de réduire la facture énergétique d'environ 40% et de participer également à la réduction des émissions de CO<sup>2</sup>.

Le conseil municipal, à 15 voix pour (unanimité) décide d'adopter le principe de réalisation des travaux de rénovation thermique du presbytère (isolation extérieure, changements de tous les ouvrants, portes et fenêtres) pour un coût estimatif global des travaux d'environ 145.000 € TTC. Il autorise également le maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre du DSIL 2018 ainsi qu'à signer les devis correspondants, les autorisations administratives nécessaires et tous documents s'y rapportant.

### 3 – Enquête publique sur le projet de méthanisation Lingenheld

Délibération N° 14/2018 - 14 pour et 1 abstention

Les membres du conseil municipal présents lors d'une réunion le 16 mars ont pu prendre connaissance du projet de méthanisation METHAMUSAU sur le site d'OBERSCHAEFFOLSHEIM porté par la société Lingenheld Environnement, à la suite de la décision du Conseil d'État n°400559 du 6 décembre 2017 et présenté par Messieurs Thirion et Winckel. Le projet consiste à créer une unité de méthanisation et à accroître les capacités de l'installation de compostage existante. Le biométhane produit sera injecté dans le réseau de distribution de gaz et les digestats liquides seront épandus ou mélangés au compost pour les digestats solides. Les installations de tri, transit, traitement et stockage des déchets (déchets verts et boues de STEP2 urbaines et industrielles) sont réglementées par arrêté préfectoral.

L'enquête publique est actuellement en cours (du 20 mars au 19 avril).

Plusieurs échanges ont lieu concernant les éventuelles distances d'épandage à indiquer dans la délibération. Certains évoquent une distance de 400m des habitations, d'autres moins. Sébastien Eyder indique que la réglementation actuelle imposée aux agriculteurs en la matière pour un épandage par pulvérisation est fixée à maximum 50m des habitations. Benoît Haettinger et Gisèle Berbach précisent que le système d'épandage par enfouissement sera beaucoup moins gênant d'un point de vu olfactif. Finalement, le conseil décide de n'émettre aucune remarque sur ce sujet.

Christian Biller s'interroge sur le rejet intégral des rejets d'eau de ruissèlement dans le Musaubach.

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications de monsieur le maire, après avoir pris connaissance de l'ensemble des différentes pièces du dossier et après en avoir délibéré,

**RELEVE** que :

- l'installation permettra de transformer des déchets agroalimentaires, agricoles et des végétaux cultivés en vue de leur valorisation énergétique en méthane.
- ce projet permettra de substituer une énergie renouvelable à une énergie fossile, le gaz naturel.
- Le méthaniseur permettra de réduire les émissions de gaz à effets de serre produits par la décomposition des déchets.

**DECIDE** à 14 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION (Christian Biller)

☞ D'émettre **un avis favorable sous réserve** :

- de réaliser par des moyens techniques objectifs, sur le site et au niveau des habitations de la commune, un état des odeurs perçues avant et après la mise en service du site eu égard à la topographie des territoires concernés et aux vents dominants de la zone concernée.
- de prévoir des bassins dimensionnés en coordination avec le projet du COS pour les crues trentenaires afin de maîtriser tout risque d'inondation des communes situées en aval du Musaubach.

### 4 – Enquête publique portant sur la loi sur l'eau dans le cadre du projet du GCO

Délibération N° 15/2018 - Unanimité

Avis du conseil municipal :

- Considérant que cet objectif longtemps nié est maintenant clairement affiché par le Concessionnaire : « le projet de construction du COS s'inscrit dans l'objectif de faciliter la libre circulation entre l'Europe du Nord et de l'Est et l'Europe du Sud » (source : préambule du protocole d'accord entre Vinci et la commune de Vendenheim, janvier 2018),
- Considérant que le GCO aura comme principal but de faire passer en Alsace le trafic poids lourds de transit européen et qu'il ne réglera nullement le désenclavement de l'agglomération strasbourgeoise, principale préoccupation des habitants de notre région. Mais qu'il attirera encore davantage le trafic des poids lourds, ce qui aura comme conséquence de saturer l'axe nord alsacien (entre Lauterbourg et Mulhouse),
- Considérant que le gouvernement a conditionné la poursuite du projet COS (ou GCO) à l'obtention d'un avis favorable du CNPN (Conseil National de Protection de la Nature)
- Considérant que l'avis rendu a été défavorable,
- Considérant que présenter le dossier à l'enquête publique sans l'avoir fait repasser une nouvelle fois à l'expertise des scientifiques du CNPN et restant donc sur un avis défavorable constitue une tentative de passage en force,
- Considérant que la haute autorité environnementale a elle aussi émis des sévères critiques sur le dossier,

Page 2 sur 4

- Considérant que sur tout le tracé de l'autoroute et localement les habitants de Dingsheim, situés sous les vents dominants d'ouest, seront impactés par le bruit et par l'augmentation de la pollution générés par ce « couloir à camions »,
- Considérant que ce projet va sacrifier 300 hectares des meilleures terres fertiles d'Europe, dont 7 ha à Dingsheim, alors même que l'Etat impose par ailleurs une réduction drastique des zones à urbaniser, dans le but louable de préserver les terres agricoles,
- Considérant la non prise en compte des préoccupations des habitants de Dingsheim, riverains des ruisseaux dans lesquels se déversent les bassins de rétention sous-dimensionnés au regard des évènements pluvieux des printemps 2016 et 2017,
- Considérant que dans le dossier d'enquête publique ne figure aucune étude sur les incidences du cumul des déversements des bassins situés aux 4 affluents de la Souffel (Musaubach, Leisbach et Kolbsenbach) qui représente un risque aggravé d'inondation des communes situées en aval,
- Considérant que ce projet est en total contradiction avec les engagements de l'Etat sur la lutte contre le dérèglement climatique et les engagements du Ministre de l'Environnement sur la biodiversité,
- Considérant, que les enjeux de préservation du grand hamster d'Alsace sont totalement bafoués par la création d'une cassure sur les terrains dédiés à la réintroduction du grand hamster,

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications de monsieur le maire, après avoir pris connaissance de l'ensemble des différentes pièces du dossier après en avoir délibéré,

- ✎ émet à l'unanimité, par 15 voix pour, un **avis défavorable** à la demande d'autorisation « dossier unique » présenté par le concessionnaire du COS
- ✎ demande de mettre en œuvre des solutions alternatives au GCO ou COS, maintes fois soulevées (ECO Taxes, déploiement des solutions de transport en commun, dispositions de lutte contre autosolisme, ...)
- ✎ demande à l'État de prendre en compte les inquiétudes des riverains des cours d'eau au regard du risque avéré d'inondation et de ne pas poursuivre la procédure alors que le CNPN a donné un avis défavorable

## **5 – Travaux de voirie sous mandat avec le Sivom « La Souffel »**

Délibération N°16/2018 - Unanimité

Le maire explique que la compétence « construction et entretien de la voirie communale » a été transférée au Sivom « La Souffel ». A ce titre et dans la mesure où le Sivom n'est pas propriétaire de la voirie, les travaux, conformément aux statuts, ne peuvent être réalisés que par le biais d'opération sous mandat. Ainsi, dès que la commune souhaite entreprendre des travaux de voirie, comme par exemple la réfection complète de rues, ou tout travaux d'entretien de la voirie (type nid de poule, petites réparations, signalisation ...), elle doit systématiquement signer une convention de mandat avec le Sivom.

Comptablement, c'est bien la commune qui prend en charge le coût de ces travaux, puisque le Sivom refacturera au fur et à mesure ces dépenses à la commune. Dès lors, afin d'éviter au conseil municipal de délibérer pour chaque projet, le maire propose de l'autoriser à signer une convention générale qui sera valable jusqu'à la fin du mandat, sous réserve que lesdits travaux aient été validés au préalable par le conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, à 15 voix POUR autorise le maire à signer des conventions de mandat (délégation de maîtrise d'ouvrage) nécessaires avec le Sivom « La Souffel » pour la réalisation des travaux de voirie jusqu'à la fin du mandat ainsi que tous les avenants et documents nécessaires à la bonne exécution de ces travaux.

## **6 – Adhésion à la procédure de passation d'une convention de mise en concurrence mutualisée par le centre de gestion du Bas-Rhin**

Délibération N°17/2018 - Unanimité

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque santé complémentaire que le centre de gestion du Bas-Rhin va engager en 2018 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Il donne mandat au centre de gestion pour souscrire avec un prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque santé complémentaire. Le conseil prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision de signer la convention de participation souscrite par le centre de gestion du Bas-Rhin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les montants et modalités prévisionnels de sa participation en matière de santé complémentaire pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité seront fixés sur les mêmes bases qu'actuellement.

## 5 – Rentrée scolaire 2018/2019

### ↳ Fermeture de classe :

Le maire donne lecture du courrier du directeur académique qui indique qu'après étude de la situation de l'école élémentaire et après consultation du comité technique spécial départemental du 15 février 2018, il y aura une fermeture de classe à la prochaine rentrée à l'école élémentaire. Ainsi, l'école L'Envol se composera de 5 classes.

Le conseil municipal, après de nombreux échanges, regrette vivement cette fermeture de classe avec le départ d'une enseignante investie et très largement appréciée. Malheureusement toutes les actions entreprises depuis les 4 dernières années par la municipalité, n'auront pas permis d'enrayer la baisse des effectifs pour maintenir les 6 classes.

Les effectifs estimés attendus seront d'environ 25 enfants par classe. Il y aura lieu de poursuivre la réflexion sur les possibilités d'engager une extension urbaine.

### ↳ Remplacement à l'école maternelle :

La directrice en congé de maladie sera bien remplacée jusqu'à la fin de l'année scolaire.

### ↳ Rythmes scolaires :

Un accord de principe est donné par l'académie pour la demande de dérogation aux rythmes scolaires. Ainsi, à compter de la rentrée prochaine, l'ensemble du groupe scolaire « Justin Thirion » passera à la semaine dite des 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

## 8 – Divers

### ✚ Agenda

- ⇒ 28/04/2018 : manifestation « une rose, un espoir »
- ⇒ 08/05/2018 : marché aux puces à Dingsheim-Griesheim
- ⇒ 12/05/2018 : évènement culturel à Strasbourg – partenariat entreprises et artistes locaux (Catherine Gangloff, Michel Dejean, Menuiserie Monschin).
- ⇒ 13/05/2018 : concert en l'église de Dingsheim
- ⇒ 14/05/2018 à 20h : comité directeur du Sivom à Griesheim-sur-Souffel
- ⇒ 15/05/2018 à 19h30 : conseil municipal

**Séance close à 21h.**

**Ont signé le registre tous les membres présents ou représentés :**

<b>Gaston BURGER</b>	<b>Joseph ARENAS</b> <i>Procuration à Gaston Burger</i>	<b>Gisèle BERBACH</b>	<b>Christian BILLER</b>	<b>Fabienne BREYEL</b>
<b>Andrée BRIFFOTEAU</b>	<b>Audrey BURGER</b>	<b>Sébastien EYDER</b>	<b>Véronique FORGET</b>	<b>Dominique FRITSCH</b> <i>Procuration à Marcel Fritsch</i>
<b>Marcel FRITSCH</b>	<b>Benoît HAETTINGER</b>	<b>Philippe KRETZ</b>	<b>Virginie MERKLE</b>	<b>Véronique SCHALLER</b>